Madame la Présidente,

Nous rappelons que l’obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l’homme incombe à l’État. Dans ce sens, la Suisse réaffirme son engagement pour la protection de tous les droits de l’homme.

En conformité avec les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme, cette obligation de protection s’applique aussi aux tiers, y compris aux entreprises. Elles sont tenues de se conformer à toutes les lois applicables et de respecter les droits de l’homme.

La Suisse soutient les Principes directeurs de l’ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme. Ils ont clarifié les rôles respectifs des Etats et des entreprises dans le domaine de l’économie et des droits de l’homme. Ces rôles sont complémentaires, ainsi, la collaboration entre l’Etat et le secteur privé est fondamentale pour une mise en œuvre efficace des Principes directeurs. La Suisse estime que l’application effective des Principes directeurs, à la fois par les États et par les entreprises, est essentielle pour assurer le respect des droits de l’homme dans le contexte des activités des entreprises. C’est la raison pour laquelle la Suisse élabore actuellement un Plan d’action national en vue de l’application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme.

Nous prenons acte que le Conseil des droits de l’homme à créé un groupe de travail intergouvernemental « chargé d’élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises ». Nous soulignons que ce processus ne doit pas entraver la mise en œuvre des Principes directeurs mais rester complémentaire à ces derniers. Pour cela il est important de garder une certaine cohérence entre les travaux du Groupe de travail pour les Principes directeurs et ce Groupe de travail pour l’élaboration d’un traité international. Les efforts de mise en œuvre des Principes directeurs peuvent en fait nourrir le débat qui va se développer dans le cadre du groupe intergouvernemental

La Suisse considère que le dialogue est essentiel. Elle a donc assisté à la première session du groupe intergouvernemental et continue d’être présente lors de cette deuxième session.

Madame la Présidente, nous vous remercions pour les consultations ouvertes et transparentes que vous avez menées en préparation pour la deuxième session. Et nous saluons la flexibilité démontrée par les différentes parties prenantes qui a permis l’adoption d’un programme de travail consensuel.